



Règlement Raid Junior 2009

13 juin 2009 / Prêles (BE)

Chaque concurrent et son représentant légal reconnaissent avoir pris connaissance et acceptent ce règlement au moment du départ de l'épreuve. NeuchAventure décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégâts matériels et de vols.

Article 1: Organisation

Le Raid Junior 2009 est une épreuve multisports organisée par l'association «NeuchAventure». Elle aura lieu le samedi 13 juin 2009 au départ de Prêles.

Article 2: Parcours

La course a lieu en milieu naturel, en une seule étape et sans arrêt du chronomètre. Le parcours est balisé.

La course comporte les disciplines suivantes :
VTT, Course à pied, épreuve surprise.

Ces parcours comportent des postes de contrôle qui doivent être pointés obligatoirement. Des épreuves peuvent être modifiées, ajoutées, supprimées ou neutralisées si l'organisation le juge nécessaire.

Les modifications éventuelles seront annoncées sur le site Internet www.neuchaventure.ch ou le jour de l'épreuve au briefing avant la course. Pour chaque épreuve il y a un temps maximum qui sera également annoncé au briefing.

Article 3 : Inscriptions

L'inscription se fait par internet sur le site www.neuchaventure.ch ou par courrier à l'adresse suivante:

NeuchAventure, Fabien Juan, Grand-Rue 7a, CH- 2054 Chézard-St-Martin

La finance d'inscription est fixée à :

CHF 30.00 par équipe



Les inscriptions sur place sont possibles.

Une équipe est considérée comme inscrite lors du paiement de la finance d'inscription.
La finance d'inscription comprend : le ravitaillement à l'arrivée, l'encadrement médical, un souvenir pour chaque participant.

Parcours : par équipe de 2.

Article 4 : Participants

Les participants doivent avoir entre 12 ans révolus et 16 ans.

Explorateurs : né(e)s entre 1995 et 1997
Aventuriers (garçons et mixte) : né(e)s entre 1993 et 1994
Aventurières (filles) : nées entre 1993 et 1994

Article 5: Assurance

L'assurance est à la charge des participants. NeuchAventure décline toute responsabilité en cas d'accident de dégâts matériels ou de vol. Pour les coureurs venant de l'étranger, une licence de sport d'endurance est obligatoire.

Article 6: Chronométrage et classement

Le classement est établi pour les catégories Explorateurs, Aventuriers et Aventurières. Le temps de chaque équipe n'est validé qu'après vérification du pointage de chaque poste.
Les pénalités de temps attribuées durant la course sont validées par l'équipe de chronométrage.
Toute réclamation concernant la course doit être faite par écrit et transmise à l'organisation dans la demi-heure suivant l'arrivée du concurrent.
Les résultats sont communiqués à l'occasion de la remise des prix.
Le classement définitif est consultable sur le site Internet (www.neuchaventure.ch) après l'événement.
Les prix seront attribués aux 3 premiers de chaque catégorie.
L'équipe avec le meilleur temps est le vainqueur du Raid Junior 2009.

Article 7: Poste de contrôle

Plusieurs postes de contrôle doivent être pointés. Ces contrôles de passage sont signalés dans le terrain par un poste de course d'orientation. Dans certains cas, un commissaire de course sera également sur place.

Article 8: Abandon

Tout concurrent ayant abandonné la course doit l'annoncer immédiatement à l'organisation ou à un contrôle de passage.



Article 9: Causes de pénalités

Les causes de pénalité sont les suivantes :

- Poste non pointé (10 minutes)
- Non-respect des passages obligatoires indiqués pour la traversée des routes principales (10 minutes)

Article 10: Causes de mise hors course

Toute transgression au présent règlement.

- Non-respect des consignes données par les signaleurs routiers.
- Utilisation de moyens de transport ou d'itinéraires non prévus par l'organisateur.
- Non-port du casque.
- Abandon de détritrus en dehors des sacs prévus à cet effet sur l'ensemble du parcours.
- Non-respect de l'environnement en général.
- Détérioration de biens publics, privés (passage sur propriété privée, jardins, cultures, etc.)

Article 11: Matériel

11.1. Matériel obligatoire

Le matériel suivant est obligatoire, des contrôles seront effectués le long du parcours.

- VTT
- Casque VTT
- Chaussures de course à pied
- Sac à dos

Article 12: Annulation / Remboursements

En cas de forfait d'un participant (par blessure ou raison de force majeure), le remboursement n'est possible que si la demande est faite au plus tard 15 jours avant le raid par écrit et avec une attestation du médecin.

Les concurrents ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti préalablement l'organisation, et quelque soit la raison du désistement, ne pourront prétendre à aucune demande de remboursement des frais d'inscription, ni à aucun report d'inscription.

